



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 1 sur 3

Réunion du 20 janvier 2025

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : : Mme DELORT Catherine. Mrs BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe.

Visio : M. KOUROGHLI Jamel.

Absents : Mme DUTHIN Patricia. M. REPENTIN Eric.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

SD3 – (amende 40 €) :

Poule A – AUNIS AVENIR 3 - match n° 28702759 du 21/12/2024 (1^{er} forfait)

SD4 – (amende 40 €) :

Poule E – FC CHERAC 1 - match n° 28716659 du 18/01/2025 (1^{er} forfait)

CRITERIUM A8 – (amende 10 €) :

Poule C – JONZAC ST GERMAIN FC 4 - match n° 29625209 du 20/12/2024 (1^{er} forfait)

U19 INTER-DISTRICT – (amende 20 €) :

JARNAC SPORTS 1 - match n° 28963202 du 11/01/2025 (1^{er} forfait)

JARNAC SPORTS 1 - match n° 28963266 du 18/01/2025 (2^{ème} forfait)

JONZAC ST GERMAIN FC 1 - match n° 28963210 du 11/01/2025 (1^{er} forfait)

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 28716659 du 18/01/2025 en D4 POULE E ST GENIS DE SAINTONGE 2 – FC CHERAC 1 :

Procédure non respectée pour FORFAIT. Amende de 45 euros pour le Club de FC CHERAC 1.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 28703622 du 17/11/2024 en D4 POULE C ST GEORGES DE DIDONNE FC 1 – ILE OLÉRON FOOTBALL 3 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n° 7 du 09/01/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de ILE D'OLÉRON FOOTBALL 3 avec -1 point et -3 points et 0/3 buts au bénéfice de FC ST GEORGES DE DIDONNE 1.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



Match n° 28702983 du 07/12/2024 en D3 POULE B CHANIER/LES GONDS 1 – UNION COMMUNALE DE L'ANTENNE 1 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n° 7 du 09/01/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **UNION COMMUNALE DE L'ANTENNE 1** avec -1 point et -3 points et 0/3 buts au bénéfice de **CHANIER/LES GONDS 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 28702790 du 08/12/2024 en D3 POULE A DOMPIERRE STE SOULLE 4 – ST ROGATIEN FC 1 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n° 7 du 09/01/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **ST ROGATIEN FC 1** avec -1 point et -3 points et 0/3 buts au bénéfice de **DOMPIERRE STE SOULLE 4**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 30043704 du 14 /12/2024 en COUPE ARISTIDE METAYER PONS 1 – F.C SEUDRE OCÉAN 1 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n° 7 du 09/01/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis (2-1) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 30025866 du 15/12/2024 en CHALLENGE DES RÉSERVES BRAMERIT ES 2 – CABARIOT AS 2

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n° 7 du 09/01/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu au Club de **BRAMERIT ES 2**, 0 pt 0-3 buts et qualifie le Club de **CABARIOT AS 2** pour le tour suivant en CHALLENGE DES RÉSERVES,

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°9

Page 3 sur 3

Match n° 30025888 du 15/12/2024 en D3 CHALLENGE CHARENTE MARITIME MEURSAC 1 – MATHA AVENIR 2 :

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n° 7 du 09/01/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain de (1-4 en faveur de **MATHA AVENIR 2**).

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

COURRIERS

La commission des Championnats Coupes et Challenges_a pris connaissance des mails du 12/01/2025 de Monsieur JP SORIGNET et de Monsieur JEAN CHRISTOPHE COIGNAC.

Suite à une erreur administrative, le DISTRICT réglera les frais kilométriques de 81 € de Monsieur JEAN CHRISTOPHE COIGNAC arbitre de la rencontre n° 28703641 en D4 POULE C du 12/01/2025 ST PALAIS SPORT FOOT 3 - BREUILLET AS 2.

La commission des Championnats Coupes et Challenges_a pris connaissance du mail du 19/01/2025 de Monsieur JP SORIGNET et le mail du 20/01/2025 de Monsieur JEAN CHRISTOPHE COIGNAC.

Match n° 28716659 en D4 POULE E du 18/01/2025 ST GENIS DE SAINTONGE 2 - FC CHERAC 1.

Les frais kilométriques de 63 € de Monsieur JEAN CHRISTOPHE COIGNAC (arbitre de la rencontre) seront payés par le Club de FC CHERAC.

La prochaine réunion aura lieu le 17 février 2025 à 17h45

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT